



## Atelier 8 : 1, 2, 3... scolaire !

### Argumentaire

La convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, énonce que chaque enfant a le droit d'aller à l'école.

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » réaffirme le droit à l'inclusion scolaire et à l'égalité des chances.

Dans la continuité, la loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » renforce ce droit avec le terme « d'école inclusive » visant à scolariser tous les enfants en situation de handicap. Les acteurs concernés sont invités à (re)penser les cadres et modalités de scolarisation de tous les enfants en situation de handicap et à structurer leurs coopérations.

Les IME, IEM, EEAP sont des acteurs essentiels de l'accès à la scolarisation et de la scolarité, dimensions incontournables du parcours de l'enfant, du jeune qu'ils suivent. Chaque élève nécessite un accompagnement scolaire adapté en réponse à ses besoins singuliers et donc des propositions graduées en fonction de sa situation.

Pour soutenir l'inclusion scolaire, différents services, organisations ont été mis en place : les unités d'enseignement externalisées (UEE), les IME hors les murs, les unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) partenariales, ...

Plus récemment, les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation, les pôles inclusifs et d'accompagnement localisés (PIAL), les PIAL renforcés...

Face à l'ensemble des ressources disponibles sur un même territoire et portées par des acteurs différents, la place, le rôle, les missions de chacun et leurs articulations demanderaient à être éclaircis.

Aussi, cet atelier visera à apporter des repères dans les différentes modalités d'accompagnement proposées pour soutenir l'accès à la scolarisation et la scolarité des enfants et jeunes accompagnés en fonction de leurs besoins. Il s'agira également d'identifier comment la structuration des coopérations entre le milieu scolaire et le milieu médico-social est rendue possible.

### **Animateur**

Vincent SOULAS, Directeur du pôle Enfance, APEI Nord Mayenne

### **Témoins**

Mélodie GOMEZ, cheffe de service, et Ludivine SAUNIER, enseignante, IME Les Terres noires, ADAPEI-ARIA (85)

Matthias SIONNEAU, Directeur, IME de CHALLANS, ADAPEI-ARIA (85)

Vanessa NAVARRE, éducatrice spécialisée, et Julie HERVÉ, monitrice-éducatrice, UEEA de l'IME Préfass, AMISEP (35)

AuréliE EPIE, enseignante spécialisée, et Sarah BARRÉ/Sophie BRUEL, éducatrices spécialisées, IME Hors Les Murs, ARRIA (44)

### **Rapporteur**

AuréliE LERMENIER (CREAI Bretagne)

## **1. Introduction de l'atelier**

Depuis plusieurs décennies, plusieurs lois ont posé et rappelé le principe de la scolarisation des enfants en situation de handicap, en favorisant de plus en plus l'inclusion en milieu ordinaire, et plusieurs dispositifs ont été mis en place et/ou aménagés dans le but de poursuivre cet objectif.

Mais dans les territoires, comment cela se passe-t-il ? Quelle(s) coopération(s), quelle(s) coordination(s) sont à l'œuvre entre les institutions (en particulier l'Éducation nationale), les structures et surtout entre les professionnels de ces institutions et structures ?

C'est à cette question que cet atelier intitulé « 1, 2, 3... scolaire ! » va tenter de répondre à travers nos témoins venus présenter 3 configurations : une unité d'enseignement externalisée (UEE) déclinée de la primaire au lycée, une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) qui prend le relais d'une UEE, et un(e) ULIS-IME Hors les murs.

## **2. De la classe externalisée à l'unité d'enseignement externalisée... ou comment entrer à l'école**

Pour commencer, il est précisé que l'IME Terres noires est en train de basculer en DAME.

Depuis 2005, il existait une classe externalisée dans une école primaire privée à côté de la Roche-sur-Yon. Toutefois, l'organisation (2 groupes d'élèves de l'IME par demi-journées) ne permettait pas l'interconnaissance et la mise en place des projets communs avec les autres élèves. Cette organisation a perduré pendant 15 ans avant que l'IME ouvre une unité d'enseignement externalisée (UEE) en 2019, à la faveur du vade-mecum de l'Éducation nationale, qui encadre les critères de déploiement d'une UEE.

Il y a eu plusieurs contacts avec des établissements scolaires, plutôt ouverts et prêts à faire cette expérience, d'autant qu'ils avaient l'assurance que cela n'entraînerait pas de moyens supplémentaires à mettre en œuvre (ni humains, ni matériels, ni en temps) pour l'équipe éducative. Les élèves restent sous la responsabilité de l'IME, mais avec le calendrier de l'Éducation nationale (rentrée et vacances scolaires, hormis l'ouverture jusqu'à mi-juillet). Les seuls prérequis sont la mise à disposition de 2 salles dédiées et le partage de lieux de vie scolaire commune. Une convention annuelle avec l'établissement est signée.

Les élèves accueillis dans l'UEE n'ont pas de notification spécifique ; ils sont déjà présents à l'IME (pas de nouvelles admissions) avec un profil de déficience intellectuelle, plus ou moins importante et plus ou moins associée à des troubles psychiques, moteurs et épileptiques. Si le niveau scolaire n'est pas un critère d'admission pour l'UEE, des compétences sociales pour s'intégrer en milieu scolaire sont requises.

#### **a) En école**

Les modalités d'inclusion sont à la fois collectives (par le biais des activités sportives, de sorties ou de projets communs, comme le cirque) et individuelles. L'IME est devenu une ressource concernant le handicap, pour sensibiliser (un éducateur fait une séance par an dans chaque classe) et répondre aux questions tant des autres élèves que de l'équipe pédagogique. La « classe arc-en-ciel » (nom choisi suite au vote des élèves) fait maintenant partie intégrante de l'école : alors qu'au début, une seule sortie commune était organisée, les projets se multiplient et s'inscrivent dans le plus long terme, ce qui a permis une « assimilation » progressive (« *naturellement et sans forcer* ») de la classe dans l'établissement.

Parmi les projets, le projet « Chantemé », une chorale inter-écoles qui est traduite en makaton (programme d'aide à la communication et au langage constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes), ce qui permet de sensibiliser au handicap les élèves de toutes les autres écoles qui participent à Chantemé.

Les élèves sont scolarisés à temps plein et profitent des temps et espaces collectifs, comme les autres élèves : récréation, garderie, espace informatique... Leur journée est rythmée par la sonnerie, comme tout enfant. Par ailleurs, des élèves de CM1-CM2 viennent lire des histoires aux enfants (inclusion « inversée »).

Aujourd'hui, certains parents font spécifiquement la démarche d'inscrire leur enfant dans cette école afin de favoriser l'interconnaissance avec des enfants en situation de handicap ; c'est donc porteur de choix et de positionnement pour certains parents.

#### **b) Au collège**

À l'heure actuelle, il s'agit d'inclusion collective et pas (encore) d'inclusion individuelle, hormis pour des projets portés par le centre de documentation et d'information (CDI). Il y a des temps partagés avec la classe ULIS collège. Par ailleurs, certains enseignants interviennent à leur demande pour enseigner leur matière aux élèves de la classe externalisée.

Trois élèves se sont présentés et ont obtenu la certification de formation générale, qui valide l'acquisition de connaissances de base dans trois domaines généraux de formation : français, mathématiques, vie sociale et professionnelle. Certains élèves ont aussi obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) de niveau 1, qui s'adressent aux élèves de 5<sup>ème</sup> ou de 14 ans.

### ***c) Au lycée***

Les inclusions sont collectives et individuelles. Huit élèves de 15 à 20 ans sont accueillis, avec l'objectif d'être comme les autres élèves (dimension mise en exergue dans la vidéo où témoignent 2 lycéens de l'UEE du lycée des Établières : « *on est avec des lycéens et des lycéennes de notre âge* ») en participant aux projets, manifestations, décisions qui impliquent l'ensemble du lycée. En plus des dimensions scolaire et pédagogique, il existe une dimension (pré)professionnelle avec des stages en ESAT, en entreprise adaptée ou en milieu ordinaire (chantier école).

La philosophie est le « faire pour apprendre » : un jeune de niveau cycle 1, ni lecteur et avec des difficultés liées à la mémoire, a pu s'inscrire dans une école de production après plusieurs stages l'année d'avant ; il est maintenant en alternance dans le domaine des espaces verts.

Pour le futur, l'enjeu est la sécurisation des parcours des enfants et adolescents, avec la possibilité de faire des allers-retours entre UEE (milieu ordinaire) et UE interne.

### ***d) L'articulation avec un PIAL***

L'IME de Challans met en place une UEE depuis la rentrée de septembre 2021, dans un contexte de création de cité scolaire à Challans (collège + lycée professionnel). La 1<sup>ère</sup> étape consiste à investir le bâti (présence physique des élèves) et à sécuriser les équipes éducatives, avant de s'inscrire dans une réelle démarche partenariale et inclusive, par le biais d'un conventionnement pour l'UEE. L'articulation avec le PIAL renforcé se traduit aussi par la coopération entre les professionnels du secteur médico-social et ceux de l'Éducation nationale afin d'apporter un appui ressource « préventif » (concertation lors de la réunion de pré-rentrée pour les enfants à besoins particuliers) et un appui ressource renforcé pour les situations individuelles complexes.

Le projet du foyer de vie scolaire (sur le temps du midi) est en cours de discussion avec la conseillère principale d'éducation (CPE) et une sensibilisation de toutes les classes de la cité scolaire a eu lieu. L'un des objectifs du PIAL est déjà atteint : « normaliser » les relations entre le secteur médico-social et celui de l'Éducation nationale.

## **3. D'une UEE... à une UEEA**

En 2018, une convention de coopération est signée entre la ville de Rennes, l'AMISEP (IME PREFASS) et l'Éducation nationale pour déployer une UEE au sein de l'école des Cloteaux à Rennes. Huit écoliers avec troubles du spectre autistique (TSA) sont progressivement accueillis, accompagnés par des professionnels formés aux techniques ABA et TEACH.

Le projet commun avec la classe de CM1-CM2 est la réalisation du livre AKIRO (auxquels les enfants de l'UEE participent pour les illustrations et ont pu assister à l'impression en imprimerie).

Durant l'année scolaire 2019-2020 se prépare la transition de l'UEE (gérée par le médico-social) à l'unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA : dispositif de l'Éducation nationale, avec un cahier des charges), avec des interventions dans toutes les classes pour sensibiliser à ce passage d'une UEE à une UEEA.

L'UEEA ouvre officiellement en novembre 2020 et rassemble plusieurs partenaires : outre l'ARS, la MDPH et l'IEN-ASH, l'IME PREFASS assure des prestations médico-sociales, la ville de Rennes est impliquée sur les temps périscolaires et une orthophoniste libérale intervient un après-midi par semaine (collaboration avec d'autres libéraux mais par le biais des familles).

L'inclusion dans la classe de référence se fait sur un temps précis dans la journée de l'enfant, sur la base d'un contrat d'inclusion, réalisé en équipe pluridisciplinaire (AESH, enseignante, l'éducatrice). Celui-ci comporte les informations sur l'élève : ses points forts et ses difficultés, ce qu'il aime ou pas, ce qui peut l'aider, ses objectifs, etc. Le but est de renvoyer au maximum l'enfant vers l'enseignante de référence pour que la présence et l'aide de l'éducatrice s'estompe progressivement.

Le travail en autonomie se fait en UEEA pour initier et/ou renforcer des apprentissages, en s'appuyant sur des organisations d'environnement adaptées (table avec une bannette travail à faire et travail fini, matériel réduit au nécessaire... cf. exemples de V. et E.)

Par ailleurs, une fiche de cotation est remplie quotidiennement afin de pouvoir réajuster les modalités de l'inclusion chaque semaine si besoin, et la fiche de suivi d'inclusion (renseignée par l'enseignante spécialisée) permet de fixer les objectifs par période.

#### **4. L'ULIS-IME Hors les murs**

Il s'agit d'un dispositif partenarial entre l'Éducation nationale et une équipe médico-sociale, situé dans un établissement scolaire (collège public de La Chapelle-sur-Erdre, à côté de Nantes) mais sans rattachement à une structure médico-sociale. Les 12 jeunes accompagnés (11-16 ans) ont une notification ULIS ou IME voire, maintenant que le dispositif commence à être connu, une notification ULIS-IME Hors les murs. Il n'y a pas de critère géographique (sous réserve du temps de trajet pour le jeune) et une 13<sup>ème</sup> place d'IME Hors les murs est réservée pour un adolescent sans solution ou avec un besoin de soutien à l'orientation.

Il n'existe pas de critère en termes de niveau scolaire ; un jeune (profil IME ou ULIS TFC voire ITEP) pour lequel il existe un levier scolaire, en mesure d'évoluer en milieu ordinaire et qui ne souffre pas de troubles du langage trop importants (car beaucoup d'ateliers sont basés sur le langage) peut être accueilli.

L'enseignement fonctionne comme dans une ULIS classique, ce qui permet de disposer d'un ordinateur par élève et d'une AESH (ressource supplémentaire en personnel). Il existe des outils partagés, comme un classeur entre l'enseignant et le professionnel (par exemple, pour faire travailler un son mal acquis avec l'orthophoniste ou le comportement avec l'éducatrice). Les collégiens vont en inclusion avec l'AESH ou seul quand c'est possible et sont donc dans l'obligation de pouvoir se faire comprendre de l'enseignant et de leurs camarades de classe. Ils sont tous rattachés à une classe de référence avec laquelle ils font toutes les sorties et activités. Ainsi, ils adoptent une posture de collégien avec les droits et devoirs, et les références, de chaque élève (ex : CPE, surveillants, bulletins de notes, clubs, etc.).

Les élèves sont là pour 4 ans (4 années/classes du collège) et répartis par groupes de niveau sur une même matière (ex : français), avec 12 élèves au maximum mais souvent moins (7 ou 8). Les élèves ont dans leur emploi du temps des prises en charge éducatives (autour de l'autonomie, l'expression et les habiletés sociales) ainsi que des prises en charge thérapeutiques (orthophoniste, psychologue, psychomotricienne). Les professionnels de l'IME sont également présents sur tous les temps informels (taxi, récréation, self). Les élèves de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> ont aussi des ateliers préprofessionnels (IME avec section professionnelle). L'emploi du temps est construit aussi en fonction de la future orientation (ex : emploi du temps de Baptiste qui se rapproche d'une organisation type SESSAD afin de faciliter son passage en lycée professionnel).

Tous les professionnels de l'IME sont présents sur place. En cas d'absence/indisponibilité soit de l'enseignant, soit du professionnel médico-social, les collégiens sont toujours accueillis et l'emploi du temps adapté. L'IME restant ouvert pendant la moitié des vacances scolaires, mais sans locaux, les jeunes sont accueillis dans une autre structure de l'association ou partent en séjours.

Depuis 10 ans environ (ouverture du dispositif), la moitié des sorties du dispositif (19 élèves) se font vers un IME ou un établissement spécialisé et un quart (11 élèves) vers une ULIS lycée avec SESSAD.

## **5. Synthèse des échanges (structurés par thématiques)**

### **➤ Une nouvelle façon de fonctionner**

Le fait de fonctionner parfois sur le calendrier « médico-social » de l'IME plutôt que sur celui de l'Éducation nationale est un frein au sentiment d'inclusion par les élèves, qui d'eux-mêmes vont revendiquer d'avoir les mêmes vacances que les autres jeunes. Cela pose aussi la question de la cohabitation entre 2 types de personnels, ceux de l'Éducation nationale et ceux du médico-social, qui n'ont pas les mêmes congés et plus largement pas les mêmes conditions de travail. L'internat inclusif est aussi un enjeu pour les enfants qui bénéficient de ce type de scolarisation. Pour l'hébergement, le réseau des MFR est aussi un partenaire indispensable.

Ce type d'organisation entraîne aussi des répercussions sur la gestion des locaux et des personnels, mis à disposition pour d'autres acteurs (ex : centre de loisirs), notamment lors du

déploiement d'un dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME). Cela implique un temps de négociation avec les communes notamment ou les autres partenaires impliqués.

De par les politiques publiques mises en place ces dernières années, certains professionnels autour de l'enfant (qu'ils soient du côté scolaire ou du côté médico-social mais aussi d'autres secteurs d'horizons divers) peuvent interpréter cela comme des injonctions à fonctionner selon ces modèles, avec des réticences voire des résistances. Il faut savoir préparer et rassurer tous ces professionnels sur les moyens déployés et leur dire que si cela ne fonctionne pas comme prévu initialement, ils auront au moins essayé et sortiront sûrement gagnants de cette expérience.

Concernant les moyens, même si la volonté est présente entre les différents professionnels, le manque de personnels (et notamment d'AESH) ne permet pas de déployer un projet comme voulu : si le professionnel de l'IEM est disponible sur l'UEE, il ne peut pas faire de l'inclusion en même temps.

### ➤ ***La défiance réciproque***

Une psychologue travaillant dans une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) revient sur les fortes résistances de l'équipe pédagogique pour l'ouverture de l'UEMA, car l'école a été choisie parce qu'elle dispose des locaux (1 salle dédiée) et non dans le cadre d'une réelle volonté et d'un projet collectif de mettre en place cette unité. Un directeur adjoint ajoute qu'il s'agit d'un changement de paradigme et qu'il y a un manque de soutien et de souplesse de la part de l'IEN ASH de son territoire.

La défiance est réciproque entre les personnels de l'Éducation nationale et ceux du médico-social (témoignage d'une ancienne IEN-ASH devenue directrice d'un ESMS). Dans les discours, l'autre est « trop » ou « pas assez » (ouvert, réactif...) alors que les UEE se multiplient malgré tout et beaucoup sont des réussites.

### ➤ ***L'importance de la communication***

La communication vers les familles est aussi importante : pour certaines d'entre elles, voir leur enfant évoluer dans le médico-social est plus sécurisant (effet « cocooning » de l'IME) ; le bénéfice de l'inclusion peut être difficile à démontrer. Si les temps en classe sont peu concernés, elles peuvent craindre les moments interscolaires (cantine, cour de récré, sorties...) : il faut lever la peur de confronter leur enfant à des obstacles et des difficultés, voire du rejet, en s'appuyant sur les capacités d'adaptation dès l'enfance (alors que cela pourrait être plus déstabilisant à l'âge adulte). Néanmoins, il ne faut pas non plus nourrir de faux espoirs auprès des parents sur l'inclusion (« *pour certains enfants, ça ne fera pas des merveilles* »). La possibilité de faire des allers-retours entre inclusion et structure est un facteur qui peut lever les craintes.

### ➤ ***L'expérience de l'ULIS-IME Hors les murs***

L'évolution de l'offre passe soit par la transformation, soit par la création : cet(te) ULIS-IME Hors les murs est un projet très intéressant, qui devrait sortir de la terminologie IME car il

s'agit d'une vraie innovation par rapport à l'existant. Le fait d'avoir des enseignants de l'Éducation nationale, et pas des enseignants spécialisés, constitue une vraie avancée. La responsabilité partagée entre l'IME et le collège (l'élève est inscrit à l'IME mais aussi au collège) est aussi une des particularités de ce dispositif.

Les débuts de l'ULIS-IME Hors les murs collège ont néanmoins été difficiles aussi, d'autant que l'établissement avait été prévenu tardivement, ne laissant pas le temps de préparer et d'échanger (témoignage d'une psychologue présente lors de la mise en place). Or, pour lever les résistances, le temps et la communication sont des éléments importants, il faut être présent en salle des profs, « se montrer ».

Par ailleurs, il y a aujourd'hui le projet de créer un(e) ULIS-IME Hors les murs en lycée.

Les jeunes passés par l'ULIS-IME Hors les murs ne vivent pas la sortie en IME comme un échec car la suite du parcours de l'adolescent est travaillée en amont de la sortie, préparé à partir des différentes possibilités pour ne pas créer de rupture ou de sentiment d'échec.

➤ ***Savoir sortir du cadre***

La réussite de certains projets arrive aussi parce que les structures et/ou les personnes sortent aussi un peu du cadre strict imposé (par l'Éducation nationale ou la structure médico-sociale, ou par le cahier des charges de certains dispositifs). Dans les UEE (en particulier UEE polyhandicap), le temps scolaire de l'enfant est en réalité parfois très réduit (1 à 3 heures seulement) au profit des autres temps (pédagogique, thérapeutique...) mais c'est primordial pour permettre une scolarisation de l'enfant en inclusion.